

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/03/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/03/2021

SEANCE DU 15 MARS 2021

Délibération n° D-2021-63

Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du
Sport (ANDES)

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Direction de la Commande Publique et Logistique

Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

Madame Christine HYPEAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de faire bénéficier la Ville de Niort d'un réseau partenarial renforcé en faveur du développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer celle-ci à l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport).

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

L'adhésion de la Ville de Niort permet de bénéficier de l'ensemble des services de l'ANDES dont les objectifs principaux sont :

- de resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national ;
- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice ;
- d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives ;
- de constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

La cotisation annuelle pour la Ville de Niort s'élève à 927 € pour l'année 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Ville de Niort à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser la cotisation annuelle correspondante ;

- désigner l'Adjointe déléguée aux sports pour représenter la Ville de Niort au sein de l'ANDES.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Nos partenaires

Acteurs économiques



Partenaires institutionnels



Mouvement sportif



Nos Interlocuteurs



Comment adhérer ?

97%
des élu.e.s
recommandent
l'ANDES

Pour que votre collectivité puisse bénéficier des services proposés par l'ANDES, voici la démarche à suivre :

- Délibération en conseil municipal / communautaire
- Envoi de la copie de la délibération au secrétariat de l'ANDES
- Envoi de la fiche de coordonnées
- Règlement de la cotisation annuelle par mandat administratif dès réception de la facture
- Votre identifiant et code d'accès personnels seront envoyés par mail.

Tarifs

Prix par commune (jusqu'au 31 décembre 2020)

MOINS DE 1 000 HABITANTS	55 € TTC
DE 1 000 À 4 999 HABITANTS	110 € TTC
DE 5 000 À 19 999 HABITANTS	232 € TTC
DE 20 000 À 49 999 HABITANTS	464 € TTC
DE 50 000 À 99 999 HABITANTS	927 € TTC
100 000 HABITANTS ET PLUS	1 730 € TTC

Pour les groupements de communes (communautés urbaines, d'agglomérations, communes et métropoles), une tarification particulière est mise en place, avec une pondération de 30% sur le montant d'adhésion pour les groupements de moins de 500 000 habitants. Se renseigner auprès des services de l'ANDES.

Le Réseau Sport des Collectivités Locales



Association Nationale
Des Elus en charge du Sport
Les Espaces Entreprises
de Balma Toulouse – BAT 35
18 av. Ch. de Gaulle 31130 BALMA



Notre objectif :

Rompre l'isolement des élu.e.s et vous accompagner dans votre quotidien.

23 ans
d'existence

Un réseau de
8000
villes et inter-communalités,

2 missions fondatrices

Représenter et défendre vos intérêts auprès des diverses instances nationales de gouvernance du sport (Ministère, Agence, Commissions et groupes de travaux thématiques, Mouvement sportif).

Permettre l'échange et le partage de bonnes pratiques avec l'ensemble du réseau.

14
publications



GUIDE
SOURCES
DE FINANCEMENTS
DES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS



GUIDE
LA NOUVELLE
ÉCONOMIE DU
SPORT



GUIDE PRATIQUE
DE L'ÉLU.E EN
CHARGE DU
SPORT



GUIDE
ÉQUIPEMENTS
DE TENNIS



GUIDE
PISCINES
PUBLIQUES

7 Bonnes raisons d'adhérer à L'ANDES

- 1 Des conseils (techniques et juridiques) personnalisés et un accompagnement** prodigués par les techniciens de L'ANDES, en tenant compte de vos problématiques locales.
- 2 Un réseau d'échange** et de partage d'expériences en Métropole et Outre-mer.
- 3 L'organisation de réunions de proximité** dans vos départements
- 4 Des partenariats d'expertises** avec des institutions nationales et l'ensemble du Mouvement sportif,
- 5 Une mise en réseau avec les acteurs du sport en France** (Ministères, Fédérations, Liges professionnelles, acteurs économiques)
- 6 L'accès à nos travaux et publications** comme le Guide de l'élu.e, indispensable pour votre mandat d'élu local 2020 – 2026
- 7 L'accès à notre centre de ressources en ligne** sur : www.andes.fr

Expertise Convivialité Partage

Nos plus belles réussites



Réduction de 2 à 1 vidange
pour les piscines publiques

Maintien des enveloppes d'aide au financement de l'Etat
pour les équipements sportifs
(montant de 25 millions d'euros/an, ex CNDS)

Obtention de l'éligibilité des équipements sportifs à la DETR (2016)

Représentation des collectivités locales
dans la nouvelle agence du sport au niveau national et territorial

Création d'une convention type
de mise à disposition des équipements de tennis avec la FFT

Elaboration d'un arrêté pour l'interdiction de l'utilisation des colles et résines

Mise en place d'un protocole d'accord commun avec la FFR et la FFF
pour la praticabilité des terrains en cas d'intempéries